



Association Pour la Sauvegarde
du Seyon et de ses Affluents

BULLETIN

No 9 MAI 1992

Rédaction : Denis Robert

Adresse postale APSSA
Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
2053 CERNIER

C C P Association Pour la Sauvegarde du Seyon et de ses Affluents
2053 CERNIER : 20 - 6276 - 2

Le billet

Nombreux sont ceux qui, arrivant à la Borcarderie depuis Poil-de-Ratte, ont remarqué un méandre du Seyon affouillé par les eaux et en voie d'effondrement. On aura vu de même qu'à cet endroit, le bord de la rivière est totalement dépourvu d'arbres, systématiquement éliminés. Parmi les méandres du Seyon, celui-là est certainement le plus érodé. Nous avons là une véritable démonstration de l'utilité des arbres dont les racines maintiennent les rives, comme en quelques endroits à Bayerel. On peut dès lors se demander pourquoi les services forestiers acceptent de procéder à des coupes sombres qui anéantissent rapidement la forêt riveraine aussi bien sur le cours principal du Seyon que sur ses affluents... et dans quel but ?... et pour quel rapport ? On a actuellement un exemple frappant de ce comportement dans la région de Poil-de-Ratte. Les personnes enclines à philosopher y verront une triste parabole des temps modernes : sur la rive, les tronçonneuses éliminent la forêt protectrice des rives, et en même temps, dans le lit du Seyon, une pelle mécanique est censée remettre ces mêmes rives "en bon état"

On ne répétera jamais assez - car cette notion ne semble pas évidente pour les services concernés par l'entretien des cours d'eau - qu'une rivière n'est pas un drain plus ou moins large dont la seule fonction est d'évacuer l'eau le plus vite possible hors d'une région, le calcul de l'écoulement étant rapporté à la crue la plus importante du siècle (pourquoi pas du millénaire pendant que l'on y est !).

Certains prennent peu à peu conscience de la nécessité d'une approche plus globale de l'écosystème rivière. Cette notion doit prendre en compte tous les paramètres, y compris ceux indispensables à la protection de ces biotopes qui sont le dernier refuge de nombreuses espèces végétales et animales dans le Val-de-Ruz. Aussi ce ne sont pas seulement des hydrauliciens ou des ingénieurs civils qui devraient souverainement décider du sort d'une rivière et de ses affluents. Une coordination plus équilibrée serait souhaitable, elle devrait donner davantage d'importance aux responsables de la faune, de la flore et de l'environnement, en résumé à des biologistes, qui, de par leur expérience et leurs connaissances, sont les seuls à pouvoir défendre la notion de sauvegarde des systèmes naturels sans pour autant tomber dans un écologisme extrémiste.

Cette argumentation nous amène à parler des votations fédérales des 16 et 17 mai prochains. Nous aurons à nous prononcer sur deux objets concernant les cours d'eau :

1) La revision de la loi sur la protection des eaux.

L'article premier précise que la présente loi a pour but de protéger des personnes et des biens matériels importants contre l'action dommageable des eaux, et en particulier celle causée par les inondations, les érosions et les alluvionnements (protection contre les crues).

Mais l'article 4, alinéa 2, précise que : lors d'interventions dans les eaux, leur tracé naturel doit être autant que possible respecté ou, à défaut, reconstitué. Les eaux et les rives doivent être aménagées de façon à ce que :

- a) Elles puissent accueillir une faune et une flore diversifiées;
- b) Les interactions entre eaux superficielles et eaux souterraines soient maintenues autant que possible;
- c) Une végétation adaptée à la station puisse croître sur les rives.

L'article 2 indique que la protection contre les crues incombe aux cantons.

Si la loi est acceptée, espérons que le canton de Neuchâtel ne retiendra pas uniquement l'article 1, comme c'est le cas jusqu'ici, mais tiendra aussi compte de l'article 4.

2) Sur l'initiative "Sauvons nos eaux".

La loi sur la protection des eaux est bien imparfaite dans le domaine de la protection des biotopes et de la renaturation des cours d'eau. L'initiative la complète en proposant un article constitutionnel qui prévoit la protection des quelque 10% d'eaux naturelles qui subsistent en Suisse et qui sont fortement menacées.

L'acceptation de ces deux objets répond à la philosophie de l'APSSA. Aussi le Comité invite-t-il nos membres à voter les 16 et 17 mai prochain, car il est nécessaire que tous les amis des cours d'eau, de la nature, pêcheurs, chasseurs, bref tous ceux qui se soucient de maintenir un environnement naturel dont font partie nos cours d'eau, se manifestent. En effet, la propagande adverse, plutôt démagogique et très virulente, risque d'amener de nombreuses personnes peu informées à voter contre.

Les cours d'eau neuchâtelois aussi sont concernés !

Le Président de l'APSSA : W. Matthey.

ARBRES ET ARBUSTES DU SEYON

LE SAULE CENDRE

QUI SUIS-JE ?

Noms et prénoms: Saule cendré, Gévrine
 Pour les intimes: *Salix cinerea*
 Frères: Saule marsault, saule drapé, saule noircissant, saule à oreillettes, osier blanc, osier rouge, saule laurier, osier brun, saule fragile, etc.
 Cousins et cousines: peuplier noir, peuplier blanc, peuplier d'Italie, tremble
 Famille: Salicacées
 Parents éloignés: Violettes, courge, concombre, chou, radis, cresson (bizarre parfois la nature, non?)
 Sexe: Plante dioïque (fleurs mâles et fleurs femelles sur des individus différents)
 Professions: Un des premiers pourvoyeurs de nectar au printemps. "Réjousseur public" à la sortie des chatons dans les derniers frimas hivernaux. Stabilisateur des rives.
 Utilisation: L'homme ne me reconnaît guère d'utilité ... sauf l'apiculteur averti!
 Signes particuliers: Gros chatons femelles, atteignant 9 cm de long; rameaux de l'année gris et très poilus; bois des rameaux striés sous l'écorce, ce qui le différencie du saule marsault; feuilles larges, longues de 5 à 10 cm, grises. Reste arbustif et ne devient jamais un arbre.

MON PORTRAIT



MES SPECIALITES - MAISON

Vous n'allez pas me croire, mais je trouve que le rédacteur de l'article a fait un drôle de choix en parlant de ma modeste personne! Certes, je suis un arbuste typique des bords des ruisseaux et rivières, y compris le Seyon, mais de là à m'élire premier représentant des saules dans cette rubrique, il y a un pas que je n'aurais même pas franchi moi-même!

Je pense qu'à travers moi il a voulu parler d'abord de notre famille, et qu'il réserve à l'avenir quelques pages personnelles pour certains de mes frères "plus nobles": le saule marsault (un arbre celui-là!) ou les osiers (les vanniers les connaissent bien!). Qu'a-t-elle donc de si particulier, notre famille? Eh bien, figurez-vous que nous sommes une exception chez les végétaux. Plus de 90 % des plantes supérieures sont, en effet, hermaphrodites, c'est-à-dire que les sexes mâles et femelles sont présents dans la même fleur. Quelques autres pourcents sont monoïques, par exemple l'aulne noir, qui vous a déjà été présenté, et qui sépare dans des fleurs différentes, mais sur le même plant, les organes mâles et femelles. Nous sommes allés, mes frères saules et mes cousins peupliers et trembles, beaucoup plus loin, puisque chez nous, comme chez vous les humains, les sexes sont totalement séparés ...anatomiquement parlant bien sûr! Il y a des saules mâles et des saules femelles, des peupliers mâles et des peupliers femelles. Ne pouvant nous rencontrer "physiquement", le vent et les insectes font le nécessaire...

Je comprends maintenant pourquoi le rédacteur m'a choisi moi, obscur buisson touffu du bord du Seyon: je dois te dire, cher lecteur ou lectrice du Bulletin de l'APSSA, que nous ne sommes finalement pas si éloignés que cela les uns des autres... Et que pour cette annonce, mieux valait le modeste de la famille que mes frères vaniteux qui t'ont déjà apportés tant de choses!

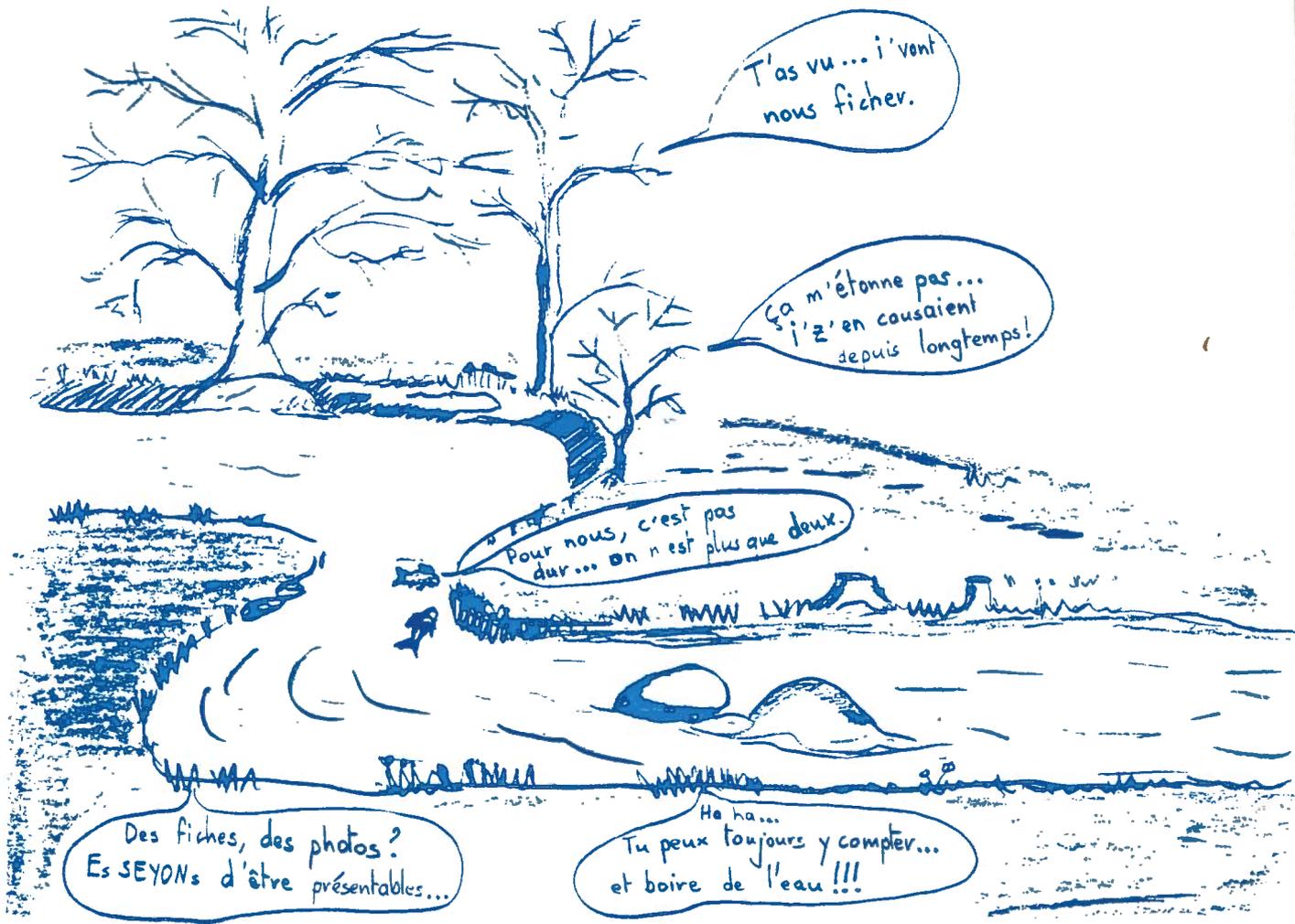
SURVEILLANCE DU SEYON - FICHES D'OBSERVATION

L'APSSA a décidé de réaliser une surveillance régulière du Seyon et de ses affluents, à l'aide de fiches d'observation. Afin de protéger et sauvegarder ce qui doit l'être d'une part; pour permettre aux membres intéressés de découvrir et faire connaître les particularités biologiques de ces régions d'autre part. Les fiches définitives sont maintenant imprimées et chaque secteur délimité a trouvé preneur. Une séance sur le terrain a permis à chacun de prendre conscience de ce qu'on attend de lui.

Il est prévu, pour ces responsables, 4 à 5 passages par année (mars, mai, juillet-août, octobre, décembre). Toutes les rubriques des fiches ne sont pas à remplir systématiquement; ce sont plutôt les modifications ou observations insolites qu'il est important de relever.

Les personnes encore intéressées par ces travaux d'observation (et de découverte!) peuvent s'adresser à :

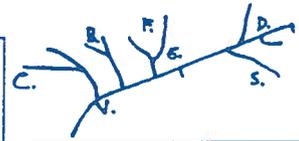
Jean-Michel GOBAT, Grand'Rue 29a, 2056 Dombresson (038 53 48 37).



APSSA Case postale, 2053 Cernier		FICHE REMPLIE Envoyer à Jean-Michel Gobat Grand-Rue 29a 2056 Dombresson	
OBSERVATION ET SURVEILLANCE DU SEYON ET DE SES AFFLUENTS			
Secteur no.....	Responsable.....		
Date.....	Heure.....	Météo.....	
Photos effectuées (à joindre à la fiche) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
EN CAS D'URGENCE, INTERVENTION AU COMITE TEL. 038 53 41 32 OU 038 53 38 45			
EAU			
ASPECT + claire <input type="checkbox"/>			
+ faiblement troublée <input type="checkbox"/>			
+ très troublée <input type="checkbox"/>			
+ pollution précise <input type="checkbox"/>			
I--> Type.....			
DEBIT + nul <input type="checkbox"/>			
+ faible <input type="checkbox"/>			
+ normal <input type="checkbox"/>			
+ fort <input type="checkbox"/>			
ODEUR+ nulle <input type="checkbox"/>			
+ forte <input type="checkbox"/>			
APPORTS LATERAUX SUSPECTS			
+ absents <input type="checkbox"/>			
+ présents <input type="checkbox"/>			
I--> si présents, type:.....			

LIT ET RIVES (Jusqu'à 5m de l'eau)	
Modifications depuis la dernière visite (à situer sur la carte)	
+ Modification du lit <input type="checkbox"/>	
I--> Type:.....	
+ Dépôt de matériel <input type="checkbox"/>	
+ Piétinement intense <input type="checkbox"/>	
+ Erosion des rives <input type="checkbox"/>	
+ Fauchage de la végétation <input type="checkbox"/>	
+ Débroussaillage, élagage <input type="checkbox"/>	
+ Coupe forestière <input type="checkbox"/>	
+ Autres modifications:.....	
ENVIRONS (50 m de part et d'autre du cours d'eau)	
Modifications depuis la dernière visite (à situer sur la carte)	
+ Modification du terrain <input type="checkbox"/>	
I--> Type:.....	
+ Dépôt de matériel <input type="checkbox"/>	
+ Extraction de matériel <input type="checkbox"/>	
+ Tourisme <input type="checkbox"/>	
+ Débroussaillage, élagage <input type="checkbox"/>	
+ Coupe forestière <input type="checkbox"/>	
+ Autres modifications:.....	
DECHETS	
Modifications depuis la dernière visite (à situer sur la carte)	
MODIFICATIONS	
+ Dans le fond du lit <input type="checkbox"/>	
+ Accrochés à la végétation <input type="checkbox"/>	
+ En zone inondable <input type="checkbox"/>	
+ Dans les environs <input type="checkbox"/>	
TYPE	
+ Organiques <input type="checkbox"/>	
+ Ferraille <input type="checkbox"/>	
+ Plastiques <input type="checkbox"/>	
+ Décharge sauvage <input type="checkbox"/>	
+ Autres déchets <input type="checkbox"/>	

VEGETATION
OBSERVATION D'UN CHANGEMENT
FAUNE
OBSERVATIONS
TRAVAUX EFFECTUES
TYPE (A situer sur la carte)
SUGGESTIONS DE TRAVAUX

CARTES	VAL-DE-RUZ
SECTEUR	
DESSIN, CROQUIS, NOTES DIVERSES	

ormation information information informa

ASSEMBLEE GENERALE

Elle a eu lieu le 12 février à la salle du Tribunal de Cernier en présence d'une trentaine de membres de l'APSSA. En voici un bref compte-rendu.

Comité.

J - M. Gobat demande à être déchargé de la fonction de caissier, restant toutefois membre du Comité à titre de conseiller scientifique, tandis que G. Ruedin, appelé à d'autres tâches, se retire.

Dorénavant, la caisse sera tenue par Mlle A. Nicola, et J. B. Vermot remplacera G. Ruedin.

Le Président remercie chaleureusement MM. Gobat et Ruedin pour leur dévouement en faveur de l'APSSA. Il souhaite la bienvenue à leurs remplaçants, espérant qu'ils trouveront pleine satisfaction dans leur nouvelle activité.

Rapport du Président.

Effectifs : 117 membres individuels, 20 couples et 8 membres collectifs.

Activités, quelques faits saillants :

- Mars-avril 1991. Parution du no 29 de la Nouvelle Revue Neuchâteloise intitulé *Promenade*. C'est le guide du sentier qui conduit de Valangin à Boudevilliers en passant par la Borcarderie. Il est le produit de la collaboration entre l'Ecole normale, l'APSSA et la rédaction de la N.R.N.

Il est richement illustré par Mme S. Gobat et Y. Borcard. La couverture, très lumineuse, est une peinture d'A. Perregaux.

Dès 1991, ce sentier figure sur la carte du plan directeur cantonal.

- Avril 1991. Plusieurs membres de l'APSSA alertent le comité suite aux abattages drastiques entrepris par les forestiers dans le bosquet des Lancinges. Une rencontre avec le Conservateur cantonal de la Nature et l'ingénieur forestier du Val-de-Ruz ne donne aucun résultat positif.

- Juin 1991. F. Cuche et W. Matthey rencontrent M. Hussain, chef de l'Office des routes cantonales. Deux motifs :

a) les déclarations de M. Hussain à la presse (Express du 9.4.91) alléguant que la réfection du tronçon dangereux de la Bonneville sur la route Valangin-Dombresson est bloquée par les organisations de protection de la nature, dont l'APSSA. Cela est faux, ainsi que l'avait déclaré F. Cuche, et comme le reconnaît M. Hussain. Tout simplement, ces travaux n'avaient pas été portés au budget !

b) L'APSSA demande que les cantonniers cessent d'utiliser des herbicides le long des routes, au moins là où ils sont susceptibles de s'écouler dans le Seyon. Sans succès.

- 7 septembre 1991. Le Club jurassien et les Amis de la Nature, deux sociétés amies, nous offrent une journée de travail pour aménager le sentier nature mentionné plus haut. Nous leur sommes très reconnaissants de leur aide efficace et généreuse.

- Le réseau de surveillance du Seyon et de ses affluents a été organisé par G. Ruedin. Une fiche a été établie par J - M. Gobat et testée par les membres du Comité. Elle sera imprimée au printemps 1992.

ormation information information informa

Rapport du trésorier.

J - M. Gobat présente la situation financière de l'APSSA, modestement favorable, puisque la fortune de l'Association s'élève à 8684, 35 francs au 1 janvier 1992. La caisse est essentiellement alimentée par les cotisations auxquelles s'ajoutent divers dons. Sur demande, le détail des comptes sera envoyé aux membres intéressés (s'adresser au Président : W. Matthey. Ouest 12. 2046 Fontaines).

Les vérificateurs, C. Brunner et J. B. Vermot, attestent de l'exactitude des comptes et remercient le trésorier pour son travail clair et précis.

L'assemblée accepte les rapports du Président et du Caissier à l'unanimité.

Divers. D. Gobbo s'informe de l'attitude de l'APSSA lors des votations des 16 et 17 mai 1992 sur la protection des eaux.

Réponse : L'APSSA participera activement à la campagne.

La partie administrative est suivie par une conférence de M. C. Roulier intitulée :

QUEL EST L'ETAT DES ZONES ALLUVIALES DE SUISSE ? (compte-rendu de la conférence de Mr C. Roulier lors de l'assemblée du 12 février)

Un inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale a été réalisé par la Confédération; il contient 165 objets couvrant 100 km².

Le Laboratoire d'écologie végétale de l'Université de Neuchâtel a étudié et cartographié la végétation de ces sites et a dressé un constat de l'état des zones alluviales de l'inventaire :

- La végétation alluviale possède une richesse spécifique extraordinaire : 1500 espèces, soit la moitié des phanérogames de la flore suisse, se développent actuellement dans ces biotopes.
- Les associations végétales alluviales, elles aussi très nombreuses, évoluent actuellement sous l'effet de diverses interventions humaines : endiguement, restitution d'eau insuffisante, exploitation de sédiments, etc.
- De nombreuses forêts alluviales présentent un décalage floristique se traduisant par une discordance entre la strate des arbres caractérisant un milieu ancien humide et la strate des herbes caractérisant un milieu actuel asséché.
- La comparaison de relevés phytosociologiques anciens (début des années 50) et actuels (1987-88) met en évidence la disparition de certaines associations végétales (par ex. la forêt de Saule blanc) caractéristiques de milieux dynamiques (crues) et l'apparition de groupements nouveaux caractérisant des stations stabilisées proches du climax, des stations apauvries (perte d'espèces) ou eutrophisées (présence d'espèces nitratophiles).

Les publications scientifiques étrangères traitant en particulier du Rhône, du Rhin et du Danube mettent en évidence des évolutions similaires de la végétation alluviale.

Que faire à l'échelle de la Suisse ?

Une ordonnance fédérale entrera en vigueur cette année; elle fixe les grandes lignes de la sauvegarde future des sites de l'inventaire, en particulier :

- la protection intégrale des (rares) zones encore intactes;
- la mise en accord des activités humaines et des buts de protection;
- la revitalisation de sites, dans la mesure des contraintes techniques.

Les cantons sont chargés d'appliquer ces directives parallèlement à la sauvegarde d'autres zones alluviales (cantonales et régionales) dont l'importance ne doit aucunement être sous-estimée.

W. Matthey

ormation information information informa

SAUVONS NOS COURS D'EAU

Nous insistons encore sur l'importance de cette votation (16 et 17 mai) qui vous permettra de vous prononcer sur la modification d'une loi de protection des eaux et sur une initiative (voir dépliant joint). Recommandation du comité de l'APSSA : **2 x oui.**

JOURNEE DE TRAVAIL DU 9 MAI

Le Kiwani's Club Service nous a offert, par l'intermédiaire de ses membres, une journée de travail pratique. Cette initiative est appréciable et tout a été mis au point par les deux comités.

La réalisation se fera "Sous Engollon", sous forme d'une amenée d'eau pour l'aménagement d'une prairie humide avec un étang en perspective.

COTISATIONS 1992

Nous rappelons enfin à tous les membres que nous attendons dès maintenant le paiement de leur cotisation 1992 (bulletin de versement joint). Le montant reste inchangé, soit :

- membres individuels	20.--
- couples	30.--
- membres collectifs	100.--

Merci d'avance.